

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MARS 2025

Le 24 mars 2025, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 31 mars 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Malika BOUMIR et Frédéric DERREUMAUX excusés. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Carlos PARDO et Malika BOUMIR a donné procuration à Stéphane DELAVY.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 11 voix le compte-rendu de la séance précédente et 1 abstention, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

ADOPTION DU COMMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui présente les résultats cumulés suivants :

Budget Général :

Section Investissement	Total des dépenses	705 185.05 €
Section Investissement	Total des recettes	1 069 790.50 €
Section Fonctionnement	Total des dépenses	956 699.26 €
Section Fonctionnement	Total des recettes	1 349 428.91 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 392 729.65 € et un excédent cumulé en Section d'Investissement de 364 605.45 €.

Budget Eau et Assainissement :

Section Investissement	Total des dépenses	131 279.92 €
Section Investissement	Total des recettes	266 823.93 €
Section Exploitation	Total des dépenses	166 931.99 €
Section Exploitation	Total des recettes	172 397.70 €

Soit un excédent cumulé en Section d'Exploitation de 5 465.71€ et un excédent cumulé en Section d'Investissement de 135 544.07€.

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Général :

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi :

DEPENSES	0.00 €
RECETTES	0.00 €

Le conseil municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2025, d'affecter la totalité de l'excédent d'Investissement 2024 en section d'Investissement 2025 et pour la section de Fonctionnement, l'excédent est réparti avec 230 734.22 € d'affectation du résultat de Fonctionnement 2024 en section d'Investissement 2025 et la reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2024 en section de Fonctionnement 2025 soit 161 995.43 €.

Budget Eau et Assainissement :

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi :

DEPENSES	127 278.01 €
RECETTES	27 338.00 €

Les excédents de la section d'Exploitation seront repris dans la section d'Exploitation soit 5 465.71 € et les excédents de la section d'Investissement seront repris dans la section d'Investissement soit 135 544.07€.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le conseil avait décidé une augmentation progressive des taux d'imposition et qu'il en serait ainsi pour les prochaines années.

Cependant, vu lors de la commission finance, la commune n'a pas un besoin cette année d'appliquer une augmentation sur les taux d'imposition pour générer une recette supplémentaire afin d'avoir un budget à l'équilibre.

Ainsi il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le conseil valide à l'unanimité la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année.

Ainsi les taux 2025 restent identiques à 2024 soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 33.89%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36.27%
- Taxe Habitation sur les résidences Secondaires (THS) : 14.89%

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

La commission finances réunie mi-mars a élaboré le budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Budget Général :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	1 372 200.00 €	832 000.00 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : les annuités de remboursement à l'EPF de l'Ain pour les acquisitions foncières des 9 immeubles concernés par le Projet RHI Rue de la Gare ainsi que le début des annuités concernant la démolition ; la phase 2 de sécurisation de la falaise au-dessus de la rue de la gare ; les travaux de voirie ainsi que les changements d'huisseries des bâtiments communaux.

Budget Eau et Assainissement :

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	180 980.00 €	363 350.00 €

Les principales dépenses d'exploitation (fonctionnement) correspondent aux frais d'entretien des STEPs et postes de refoulement. Une subvention du budget général de 34 971.43 € est inscrite pour équilibrer la section.

En investissement : la rédaction du schéma directeur d'aménagement d'adduction en eau potable doit être finalisé ; les travaux de transformation d'un ancien réseau d'assainissement unitaire en réseau d'assainissement séparatif commencés en 2024 vont également se finaliser en 2025 ; les travaux concernant la canalisation des Essaillants sont programmés.

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

CONVENTION ENTRETIEN DES PR ET STEPS 2025

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de renouveler la prestation jusque-là assurée par VEOLIA pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement. La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2024.

Lors du précédent conseil municipal du 3 février 2025, Florian MALARD avait indiqué que la proposition de convention par VEOLIA pour 2025 subissait une augmentation de 1 980€ TTC par rapport à celle de 2024. Cette augmentation prenait en compte l'augmentation du nombre de curage annuel des PR en passant de 1 minimum à 2.

Cependant, ne connaissant pas le coût réel de cette opération, il avait été demandé à VEOLIA d'établir une nouvelle convention en ne prenant en compte qu'un seul curage initial et ainsi la commune va prévoir au budget la facturation supplémentaire du 2^{ème} curage.
N'ayant pas eu de retour de la part de VEOLIA au moment du conseil municipal du 3 février 2025, les élus à l'unanimité avaient décidé de reporter la décision concernant cette convention.

Ayant depuis reçu la nouvelle proposition conforme aux demandes de la commune, les élus acceptent à l'unanimité de conclure la nouvelle convention avec VEOLIA pour un montant de 45 552.00 € TTC (37 960€ HT) pour l'année 2025.

Florian MALARD attire l'attention du conseil sur le fait que le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 est actuellement remise en question et qu'il faut se préparer à ce que ce transfert ne réalise pas.

Si tel est le cas, le contrat de Délégation du Service Public (DSP) en cours avec VEOLIA arrive à échéance le 31 décembre 2026. Il indique qu'il y a un gros travail à fournir d'environ un an pour la recherche d'un autre partenaire pour assurer la DSP de la commune avec potentiellement la sollicitation d'un Maître d'œuvre et donc un coût supplémentaire à prévoir pour le budget 2026.

Monsieur le Maire indique qu'il faut avoir une réponse collective au niveau de l'entente communautaire afin d'avoir un poids plus conséquent pour négocier des contrats regroupés auprès des prestataires. Il fera part de cette proposition auprès de l'entente.

CONVENTION AVEC L'EPF POUR LE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en avril 2024 la commune a acquis par une mise aux enchères un immeuble situé 3 rue de la gare, dans un ilot de 3 immeubles. L'EPF a acquis un 2^{ème} immeuble de cet ilot situé au 2 place du pont en fin d'année 2024.

Le but étant d'acquérir le dernier immeuble afin de pouvoir prolonger l'opération de renouvellement urbain comprenant d'ores et déjà la démolition d'un ilot de 7 immeubles.

Ainsi, l'EPF a effectué pour la Commune une proposition d'achat du dernier immeuble dans le lot de trois. La proposition a été acceptée par les propriétaires pour un montant de 80 000€. Il convient donc de signer la convention de portage foncier et de mise à disposition de l'immeuble suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
AE 109	Bâti	3 Rue neuve	86 m ²
Superficie totale			86 m ²

La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins sans conditions, à la fin de la période de portage le bien désigné ci-dessus.

Le conseil municipal accepte la convention de portage foncier ainsi que la mise à disposition établit par l'EPF de l'Ain et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Le Maire indique qu'une réunion a eu lieu entre la commune, l'EPF et la cabinet BERTHET-LIOGER en charge de l'étude de programmation du futur projet après démolition le jeudi 27 mars.

Plusieurs scénarios ont été proposés à la commune dont un qui a particulièrement plu aux élus présents lors de cette réunion. Il diffuse la vidéo de la modélisation du projet à l'ensemble du conseil.

A l'unanimité le conseil est séduit par la proposition faite. Celle-ci permet de bien situer l'espace disponible après la démolition des immeubles.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle réunion est programmée prochainement cette fois ci dans les locaux de la DTT, le 9 avril. La réunion est ouverte à tous les conseillers souhaitant y participer.

CONVENTION DE PARTICIPATION : TRAVAUX AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'ALBARINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de travaux de rénovation du CSCA de l'Albarine étudié l'an dernier. Ce projet est porté par la commune de Saint-Rambert-en-Bugey, propriétaire du bâtiment mais le financement des travaux engage les 10 communes de l'Entente communautaire. Le projet de rénovation du CSCA représente un coût total de 5 77 185.91€ HT. La commune de Saint-Rambert-en-Bugey va percevoir des subventions pour un montant de 259 548€ HT et ainsi le montant du reste à charge des 10 communes de l'Entente s'élève à 317 637.90 €.

Il convient de signer une convention de participation financière avec les communes de l'Entente communautaire afin de fixer les montants de chaque commune suivant la clé de répartition définit comme suit :

ARANDAS	3.03%	9 624.43 €
ARGIS	8.09%	25 696.91 €
CHALEY	2.80%	8 893.86 €
CLEYZIEU	2.60%	8 258.59 €
CONAND	2.17%	6 892.74 €
NIVOLLET-MONTGRIFFON	2.28%	7 242.14 €
ONCIEU	1.86%	5 908.06 €
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	42.94%	136 393.72 €
TENAY	20.45%	64 956.95 €
TORCIEU	13.78%	43 770.50 €
	100.00%	317 637.90 €

Monsieur le Maire indique que l'an dernier le reste à charge pour la commune de Tenay s'élevait initialement à 45 000€. Des travaux supplémentaires ont dû être rajoutés ce qui à augmenter la part de participation de chaque commune.

Il indique qu'il y a un suivi de chantier, afin de ne pas dépasser le budget fixé cette année et ce sont les maires des communes de Oncieu et Argis en charge du suivi de chantier. IL est régulièrement fait des comptes-rendus de chantier auprès des élus de l'entente.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux travaux du CSCA.

ENTENTE COMMUNAUTAIRE : NOUVELLE REPARTITION A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 14 décembre 2016 acceptait la convention entre les communes de Argis, Arandas, Cleyzieu, Chaley, Conand, Nivollet-Montgriffon,

Oncieu, Saint-Rambert-en-Bugey, Tenay et Torcieu afin d'organiser la gestion des compétences restant à la charges des 10 communes au moment de la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine et l'intégration à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Lesdites compétences ayant évolué à plusieurs reprises, lors de la réunion de l'entente communautaire du 10 avril 2024 il a été proposé de fixer les nouvelles répartitions financières et que la commune de Saint-Rambert-en-Bugey devienne la commune référente et ainsi avoir une gestion unique.

Seule cette dernière fera l'appel des montants de participations des communes selon la clé de répartitions.

Ainsi la commune de Tenay doit verser à partir du 1^{er} janvier 2025 la somme de 41 253.80 € / an à la commune de Saint-Rambert-en-Bugey.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de l'entente d'avoir une gestion unique par la commune de Saint-Rambert-en-Bugey et le nouveau montant de la participation de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet hôtel

Gaël ALLAIN indique au conseil que la vente a bien eu lieu. La signature de la vente a été actée la semaine dernière. Le notaire a bien réceptionné les fonds concernant l'acquisition ce qui est une bonne nouvelle pour l'EHPAD puisque cela représente une rentrée d'argent et une bonne nouvelle pour la commune puisque le projet continue.

Georges CHARVET demande si la commune est informée de la date de commencement des travaux, puisqu'il a lui-même contacté le porteur de projet mais n'a eu aucune réponse jusque-là.

Gaël ALLAIN indique que lors des vœux du Maire début janvier, le porteur de projet avait annoncé que les travaux débuteraient sur le 1^{er} trimestre 2025, mais ayant eu un peu de retard dans la signature de vente finale cela est forcément décalé.

➤ Journée citoyenne

Gaël ALLAIN souhaite renouveler l'opération de la journée citoyenne avec le nettoyage des rues comme effectuée l'an dernier.

Les jardins communaux ont besoin d'être nettoyé afin de permettre la location de certaines parcelles jusqu'ici inutilisables.

Il informe également que Eric CHAXEL (le guide de montagne basé sur Tenay) a nettoyé un chemin de randonnée sur Malix (entretien et création d'un passage de randonnée), ce chemin est jonché de déchets. Cet endroit peut aussi être concerné par la journée citoyenne.

Coralie GRABIT demande où est ce chemin.

Pierre PERSICO indique que c'était une ancienne route utilisée qui a subi des éboulements d'où sa fermeture.

Carlos PARDO indique qu'il a été questionné par des administrés concernant des arbres sur une parcelle communale à plomb qui menacent de tomber sur les propriétés privées. Quels travaux sont envisagés là-bas.

Jean-François BONIN et Gaël ALLAIN indique que c'est la parcelle concernée par les coupes de bois programmées par l'ONF pour 2025.

Christian SAVOI indique que Monsieur MALIN, le référent ONF de la commune lui a indiqué que les travaux débuteraient sur le mois d'avril. Il se charge de recontacter Monsieur MALIN afin de programmer l'intervention au plus tôt pour maintenir la sécurité.

➤ **Panneaux de signalisation des fresques**

Coralie GRABIT indique que lors de la commission finance il avait été évoqué la commande de panneau de signalisation inciter les automobilistes à venir sur Tenay pour visiter le parcours des fresques. A la suite de cette commission, elle a contacté une artiste locale résidant sur la commune afin d'obtenir un devis et des propositions de visuels. La réunion a eu lieu le lundi 24 mars, Carlos PARDO, Séverine BRUN et Christiane TIVEDDU étaient également présents. Différents visuels sont projetés à l'ensemble du conseil.

Le visuel 1 et 2 sont validés, cependant il est demandé de revoir la typographie ainsi que les couleurs.

Un devis est proposé mais l'artiste étant auto entrepreneur, Gaël ALLAIN propose que la commune achète en direct la fourniture de la peinture afin de ne pas faire payer la TVA à l'auto entrepreneur qui lui-même n'en applique pas. Un contrat artiste sera également signer comme pour les fresques murales.

Coralie se charge d'informer l'artiste de faire la modification de son devis en supprimant la fourniture de peinture et de venir en mairie pour finaliser avec le secrétariat la signature du contrat artiste et indiquer le besoin en matériel pour effectuer la commande de peinture.

➤ **Peinture barrière**

Lors de la commission finance, Coralie GRABIT avait évoqué le changement de couleur des différentes barrières de la commune. Actuellement celles-ci sont vert clair. Il a été décidé de conserver cette couleur verte mais de l'adoucir par un vert « pomme ». Les travaux peuvent être effectués par les Brigades Natures si besoin.

Il est demandé au secrétariat de mairie de rechercher le nombre de pots commandés chez SIKKENS lors du lancement de cette opération de peinture en 2020 /2021.

➤ **Spectacle**

Florian MALARD qu'en tant que Président de l'association AGaTH , l'association organise un spectacle ce dimanche 6 avril à 17 H à la salle des fêtes en entrée libre. La compagnie La Pierre

d'Amyon propose une comédie théâtrale ferroviaire intitulée « Culoz 5 min d'arrêt », sur les fermetures de gares.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heure et dix-sept minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 26/06/2025,

Le secrétaire de séance,
Christian SAVOI



Le Maire,
Gaël ALLAIN

